



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 mai 2026

N°704

Souveraineté européenne : la France investit 550M€ dans les semi-conducteurs

A l'occasion du Forum sur les technologies électronique et quantique, le Gouvernement annonce la participation de la France au projet important d'intérêt européen commun sur les technologies avancées du semiconducteur (PIIEC AST).

Disséminés dans tous les objets connectés du quotidien (voitures, téléphones) et essentiels aux industries de défense, les semi-conducteurs sont des maillons stratégiques et indispensables à la souveraineté européenne. L'usage accru de l'intelligence artificielle accroît la demande en puces et les tensions géopolitiques accentuent les risques d'approvisionnement, renforçant la nécessité d'une résilience industrielle et d'innovation en Europe.

Au regard de ces enjeux, les États membres de l'UE ont approuvé à l'unanimité la déclaration sur les semi-conducteurs en septembre 2025 de la *Semicon Coalition*¹. De cette volonté collective ont émergé des travaux concrets. La France, l'Allemagne et les Pays-Bas ont coordonné la préparation d'un projet important d'intérêt européen commun sur les technologies avancées du semiconducteur (PIIEC AST).

Dans le cadre de ce PIIEC, le Gouvernement lancera dans les prochaines semaines un appel à projets France 2030 doté de 550M€ pour identifier les développements technologiques et les projets industriels les plus stratégiques à horizon 2035. La participation au PIIEC AST permettra de financer les projets de recherche et industriels.

Ces projets s'inscriront dans le cadre d'une nouvelle stratégie nationale « Semi-conducteurs 2035 » en cours de préparation avec les acteurs de la filière et qui sera

¹ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/news/semicon-coalition-calls-reinforced-chips-act>

annoncée prochainement, afin de prendre la suite de la stratégie d'accélération électronique de 2022 et des plans Nano, à l'aune d'un contexte international et européen particulièrement dynamique.

Cette stratégie visant à soutenir l'innovation technologique sera accompagné d'une politique forte en faveur du renforcement de la demande pour des semiconducteurs européens en promouvant l'utilisation de de ces technologies, y compris via la commande publique, et de la création d'un écosystème propice à la croissance des entreprises émergentes.

À cette fin, la France portera des positions ambitieuses dans le cadre de la révision du règlement européen sur les semiconducteurs (Chips Act 2) à venir pour stimuler la croissance et renforcer la résilience de l'Europe.

Contact presse :

Cabinet de Sébastien Martin : 01 53 18 46 19 - presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Cabinet d'Anne Le Hénanff : 01 53 18 46 23 - presse@cabinets.numerique.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 08 49 - presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : 01 42 75 64 58 – presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 - presse.bercy@finances.gouv.fr

À PROPOS DE FRANCE 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

En savoir plus : france2030.gouv.fr